

## **MOTION**

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### **Pour un accès équitable aux activités extra-scolaires**

Le chèque sport rencontre un fort succès et permet aux enfants bénéficiant du subside de l'assurance-maladie d'avoir accès à des activités sportives sur la commune à des tarifs attractifs.

L'accès à des activités extra-scolaires artistiques, scientifiques ou créatives ainsi qu'aux activités sportives qui ne se déroulent pas sur la commune de Lancy est tout aussi important pour le bien-être, l'équilibre physique et psychologique des enfants. Elles sont par contre bien plus coûteuses et donc inabordables pour une partie de la population.

Apprendre le solfège, le hockey, le codage, la peinture ou l'ultimate frisbee devrait être possible aux mêmes conditions que le foot, la natation ou le judo.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. mettre en place un système de subvention inspiré du chèque sport pour toutes les activités extra-scolaires des Lancéen-ne-s.

Les Vert.e.s et les Socialistes de Lancy

Lancy, le 26 mai 2024

---

***Conseil municipal du 13 juin 2024***

***Motion renvoyée à la Commission sociale et petite enfance par 32 oui, 0 non, 1 abstentions***

***Conseil municipal du 13 mars 2025***

***Motion acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention***